

Pau : les défenseurs publics et privés de l'enseignement en langues régionales unissent leurs voix pour les examens

Par Pierre Penin – Sud Ouest - 24/01/2024

<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pays-basque/pau-les-defenseurs-publics-et-privés-de-l-enseignement-en-langues-regionales-unissent-leurs-voix-pour-les-examens-18281446.php>



Les représentants des associations de défense de l'enseignement en langues régionales cosignent une lettre aux tutelles pour revendiquer de pouvoir passer certaines épreuves du brevet et du bac en basque ou en occitan. © Crédit photo : D. R.

Devant l'inspection, ils interpellent Premier ministre et ministre de l'Éducation nationale pour demander, encore et toujours, la possibilité de passer certaines épreuves du brevet et du bac en basque et occitan

Occitan et basque, public et privé : mercredi matin, les représentants de onze associations (1) promotrices des filières d'enseignement en langue régionales dans le département se sont réunis devant l'inspection académique, à Pau. D'une même voix, ils ont revendiqué le droit à passer une partie du brevet et du grand oral du baccalauréat en basque ou en occitan. Et pointé la rectrice d'académie, Anne Bisagni-Faure, comme le principal frein à une demande officiellement enveloppée de consensus politique. Les militants des langues régionales l'ont écrit dans un long courrier à la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castera. Ils s'adresseront également à son éphémère prédécesseur et désormais Premier ministre, Gabriel Attal.

La commune leur a signifié qu'ils devraient quitter, à la fin de l'année scolaire, le terrain municipal où est installée l'école associative en langue basque. Nouvel épisode, ce samedi 13 janvier, d'un inextricable dialogue de sourds

Le ministre Pap NDiaye avait entrouvert la porte et permis aux élèves de l'enseignement immersif privé en langue basque de passer les épreuves de sciences du brevet dans leur langue d'apprentissage. Les signataires du courrier demandent l'élargissement de la mesure à toutes les filières, publiques comme privées, immersives ou bilingues.

Prêts pour tester

Concernant le brevet, la missive exige « que les sujets et les documents des épreuves soient traduits en langue régionale ». Or la direction générale de l'enseignement scolaire a passé la consigne inverse, aux rectorats et chefs d'établissements, en novembre dernier. Les documents doivent « demeurer en français », quelle que soit la langue de composition.

Même (vieux) combat pour le baccalauréat. Un accord entre l'ancien recteur, Olivier Dugrip, et l'Office public de la langue basque (OPLB) ouvre une partie du grand oral aux langues régionales. Sa successeure oppose aux associations une lecture restrictive : seuls les élèves qui passent à l'oral la spécialité langues régionales peuvent le faire en langue régionale. Directeur de Seaska (2), Hur Gorostiaga oppose une tout autre lecture : « Le sens de l'accord est que l'élève peut choisir de passer une spécialité du grand oral dans sa langue régionale, quelle que soit cette spécialité. »

(1) Azterketak eukaraz, Biga bai, Calendreta, Créo Aquitània, Euskara Geroan, Euskal Haziak, Ikas, Ikas bi, C Bi, Oc Bi, Seaska. (2) Fédération des écoles privées immersives en langue basque.